



LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL,
ENVIRONNEMENTAL, DE LA CULTURE
ET DE L'ÉDUCATION DE MARTINIQUE



AVIS SUR LE
RAPPORT ÉGALITÉ
FEMMES HOMMES 2025
DE LA COLLECTIVITÉ
TERRITORIALE DE MARTINIQUE

**Avis adopté à l'unanimité des membres présents lors de
l'assemblée plénière du CÉSECÉM, du lundi 15 décembre 2025**



Flashez le QR code pour rejoindre la chaîne WhatsApp du CÉSECÉM



Vu les articles L.7211-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales, relatifs à la Collectivité Territoriale de Martinique,

Vu les articles L7226-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales, relatifs aux compétences du Conseil Economique, Social et Environnemental de la culture et de l'éducation de Martinique

Vu la lettre de saisine de Monsieur le Président du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de

Martinique en date du 1er décembre 2025, sollicitant un avis sur le rapport égalité hommes femmes 2025 de la Collectivité Territoriale de Martinique,

Dans le cadre de la saisine obligatoire relative aux documents budgétaires de la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM), le CÉSECÉM, troisième organe de la collectivité territoriale, est appelé à se prononcer sur le Rapport égalité hommes femmes de la CTM – Exercice 2025.

CONTEXTE

Le rapport sur la situation en matière d'égalité Femmes-Hommes, présenté par la Collectivité Territoriale de Martinique, vise à identifier, analyser et réduire les inégalités persistantes entre les genres dans différents domaines, notamment au sein des ressources humaines, des carrières professionnelles et en matière de rémunération.

ANALYSE DES OBJECTIFS ET DES ACTIONS PROPOSÉES

1. Transparence des rémunérations :

Le rapport évoque l'importance de la transparence dans les processus de recrutement pour réduire les écarts de rémunération. En effet, des informations

sur les niveaux de salaire peuvent limiter les inégalités. Cela semble être une mesure essentielle pour garantir un traitement équitable dès le départ.

2. Identification des besoins de financement :

L'identification des besoins de financement pour combler les écarts de rémunération est cruciale. Elle souligne la nécessité d'une approche systémique où les moyens financiers correspondent aux

objectifs d'égalité. En effet, sans ressources adéquates, les mesures risquent de rester de simples déclarations d'intention.

3. Évolution de carrière :

Favoriser l'annualisation du temps partiel et garantir que les congés familiaux n'impactent pas les parcours professionnels sont des mesures importantes. Elles permettent aux femmes, souvent

plus affectées par les responsabilités familiales, de poursuivre leur carrière et d'éviter un ralentissement de leur progression professionnelle.

4. Promotion professionnelle :

Il est indispensable que l'évaluation des critères de promotion ne favorise pas un sexisme institutionnel. En veillant à ce que les taux de promotion

soient proportionnels à la représentation des sexes dans chaque catégorie, la Collectivité démontre une volonté de justice et d'égalité.

5. Sensibilisation et prévention des violences :

Le rapport souligne également la nécessité de sensibiliser et former le personnel aux questions d'égalité et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Cette approche préventive est essentielle,

surtout dans un contexte où les chiffres montrent une prévalence inquiétante de la violence à l'égard des femmes.

AVANTAGES ET LIMITES

Avantages :

Le rapport présente un cadre stratégique structuré qui édicte des lignes directrices pour l'égalité.

Il aborde de manière globale l'égalité, non seulement en termes de rémunération mais également en matière de bien-être au travail et de progression de carrière.

Limites :

La mise en œuvre des mesures proposées dépendra d'un véritable engagement des pouvoirs publics et d'une mobilisation des ressources adéquates. Il est préoccupant de voir que certaines

actions envisagées ont un coût annoncé de 0€, ce qui pourrait laisser penser à un manque de soutien budgétaire.

AVIS

Le CÉSECÉM prend acte du rapport pour l'égalité Femmes-Hommes en Martinique, mais sa réussite repose sur la détermination à passer de l'analyse à l'action.

Les chiffres communiqués révèlent des inégalités nettes qui nécessitent des interventions immédiates. Il est crucial que la Collectivité s'assure que chaque mesure proposée soit accompagnée d'un suivi rigoureux et d'une évaluation des résultats afin d'ajuster les stratégies en fonction des besoins identifiés.

En conclusion, le rapport mérite d'être reconnu pour ses ambitions et son cadre d'action, tout en appelant à une vigilance constante sur la mise en œuvre effective des mesures annoncées.

Une réelle transformation vers l'égalité ne peut être atteinte qu'avec une volonté politique forte, des financements adéquats, et une culture institutionnelle placée sous le signe de l'égalité.

Le CÉSECÉM recommande l'institution d'une réunion annuelle des responsables de la CTM avec les instances représentatives du personnel sur la question de l'égalité Femmes Hommes 2026.



CÉSECÉM



LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL,
ENVIRONNEMENTAL, DE LA CULTURE
ET DE L'ÉDUCATION DE MARTINIQUE

www.cesecem.mq

